



## Dégâts mobilier balcon suite construction immeuble attenant

-----  
Par Bipbip

Question : Refus de suite de prise en charge par mon assistance juridique concernant sinistre sur mobilier balcon dû à construction attenante.

Bonjour

Suite aux travaux de construction d'un immeuble accolé à ma copropriété, j'ai subi de multiples détériorations de mon balcon qui était le plus exposé. J'ai contacté à plusieurs reprises depuis la fin des travaux l'architecte de cette construction dont la seule réponse a été qu'il transmettait ma demande au maître d'ouvrage. Puis je n'ai plus eu de réponse.

La première partie de construction démarrant début 2020 pendant le confinement COVID-19, utilisait un engin à béton, dirigé vers mon balcon et y projetait directement graviers et quantité de sables et poussières de ciment. J'ai dû vivre tout le confinement sans pouvoir sortir sur mon balcon (autre que pour arroser mes plantes) ni pouvoir ouvrir les fenêtres. Il n'y avait pas de protection mise en place.

Je sentais l'odeur de soufre très marquée lors de l'humidification de ces poussières, qui étaient irritantes.

Un premier nettoyage avait été accordé par l'architecte à la fin d'utilisation de la bétonneuse. Malheureusement, l'ensemble des travaux a fini par brûler mon mobilier et mes plantes.

J'ai déclenché mon assistance juridique qui a pris en charge mon affaire estimée à plus de 300? de dégâts. Un expert est venu constater les dégâts (privatifs) dont la somme est supérieure à 1000? mais la partie adverse convoquée ne s'est pas présentée à cette expertise.

Depuis, mon assistance juridique n'a obtenu qu'une réponse du constructeur qui dit ne pas se sentir responsable des dégradations que j'ai subies. Et mon assistance juridique m'a annoncé ne rien pouvoir faire face à cette réponse par « manque d'éléments » malgré les photos et vidéos avant, pendant et après travaux + expertise.

Je suis dépitée qu'on me laisse comme ça par absence de réponse de la partie adverse. Et une expertise qui semble ne servir à rien???

Mon assistance juridique est-elle dans son droit d'abandonner l'affaire ?  
Que puis-je faire pour avancer ?

Je vous remercie

-----  
Par Violet

Bonjour Bipbip,

Lorsque vous demandez [que puis-je faire pour avancer ?

Dans un premier temps : vous pourriez contacter un commissaire de Justice (anciennement appelé Huissier de Justice) pour lui demander de se déplacer pour faire un constat.

Si telle est votre décision, nous pourriez négocier le montant sollicité.

Dans un deuxième temps : lui demander d'envoyer une sommation de faire à l'architecte.

Cordialement.

-----  
Par Bipbip

Bonjour Violet.

Merci pour votre réponse. Mais cela engendre encore des frais supplémentaires. Ce qui me choque c'est que je paie une assistance juridique qui finalement me dit ne pas avoir les éléments pour aller en justice. Ne sont ils pas tenus de prendre en charge ce genre de chose? Si il doit y avoir intervention d'un commissaire de justice, pourquoi n'est ce pas prévu par une assistance juridique payante?  
C'est à n'y rien comprendre...